



Mise en place piscine hors sol

Par **SANTOS67**, le **30/07/2020** à **15:53**

Bonjour,

Voici ma demande, j 'habite en copropriété et mon voisin du rez de chaussée vient d ' apposer une piscine hors sol. La dite piscine fait plus de 10 m2 au sol (4,67 x4,67), d 'une hauteur de 1,20 ml, et aménagée a moins de 3 ml de l 'habitation collective. j 'ai bien compris qu'il n 'avait pas besoin de faire de déclaration de construction à la mairie, par contre doit t 'il signaler cet aménagement à la mairie par le biais du formulaire CERFA n°13703.05 ? Ou ce formulaire ne s 'applique t'il qu' a des résidences privées ?

Piscine tubulaire INTEX ref : 28242NP

Et d 'autre part son installation peut t 'elle excéder 3 mois ?

Dans l 'attente d'une réponse, et avec mes remerciements anticipés.

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **16:03**

Bonjour

Effectivement, il apparaît que cette installation nécessite la déclaration que vous citez.

[quote]la surface de votre future piscine dépasse 10m²la hauteur de votre future piscine hors-sol est supérieure à un mètrevotre future piscine se situe à moins de 3m de la limite de votre terrainvotre future piscine hors-sol restera en place pour une durée supérieure à 3 mois[/quote]